

Conseil Communautaire de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys

Procès-verbal du jeudi 11 juillet 2024 à 20h00 Bassercles

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys s'est réuni le jeudi 11 juillet 2024 à Bassercles à 20h00 sous la présidence de Christine FOURNADET, Présidente, en présence de tous les élus.

Nombre de conseillers élus: 31

Nombre de conseillers présents: 22

Nombre de conseillers représentés: 7

Nombre de conseillers absents: 2

Membres présents : Mme BARREAU, M. HONTANG, Madame FOURNADET, M. LABORDE, Mme LASSALLE, M. DULAYET, Mme BERGEZ, M. GARBAY, Mme CASSIAU, M. CAZENAVE, M. CRABOS, M. DESSA, M. DUGACHARD, Mme DUPRAT, Mme GAILLACQ, M. GODDE, M. GUICHENEUY, M. HOURTIN, Mme LAPOS, M. LARROUTURE, M. LUBET, M. ROHFRTSCH

Absents : Madame ELOY TRAN VAN CHUOI, M. NOVEMBRE

Procurations : Jérémy DOMARLE, Jean-Pierre DUFOURCQ, Gérard GRAZIANI, Jean-Yves HAURAT, Joëlle LAGOUARDETTE, Ludovic NOUGARO, Karen RICARRERE

Représentés : Martine HILLOTTE (BEYRIES), Dominique TOULOUSE (BRASSEMPOUY)

Ouverture de séance

Décisions présentées :

- **DEC202407-005** - LTI2024 : ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 120 000 euros à compter du 05 août 2024
- **DEC202407-006** - Budget PEJ - Virement de crédits de 652 euros de l'article 60612 électricité vers l'article des titres annulés sur exercice précédent (trop perçu de la CAF)

Dossiers présentés :

- **Point 1 -DEL20240711-001** Instauration de la TEOMi
- **Point 2 -DEL20240711-002** Décision Modificative n°2
- **Point 3 -DEL20240711-003** PrehistoSite : convention annuelle avec le CD40
- **Point 4 -DEL20240711-004** Préhistosite: Tarifs groupes 2025 suite
- **Point 5 -DEL20240711-005** PLUI- h : Réponses aux avis des PPA- PPC
- **Point 6 -DEL20240711-006** Micro Crèche - Plan de financement

Le quorum étant atteint, la Présidente, Christine FOURNADET, ouvre la séance. Le secrétaire de séance désigné étant Jean-Pierre CAZENAVE

Monsieur Jean-Pierre Cazenave, maire de Bassercles prend la parole et fait part à ces collègues de ses questionnements sur les résultats des élections législatives dans sa commune (score du RN). Il se dit heureux d'accueillir le conseil communautaire dans cette salle des fêtes inaugurée en 2023 et qui dispose de panneaux photovoltaïques sur la toiture. Il passe la parole ensuite à Monsieur Grall qui détaille le projet sur un bâtiment de 300 mètres carrés d'une puissance inférieure à 36kw pour une revente à 100%. Les travaux ont pris un an de retard mais ont été réalisés avec des entreprises locales et devraient assurer une rentabilité en 8 ou 9 ans.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal de la séance du 13 juin 2024.

Finances de la Communauté de Communes

DEL20240711-001 - Instauration de la TEOMi

Madame la Présidente explique que la Tarification incitative (TI) du service public de gestion des déchets est apparue dès 2009 comme un levier pour la prévention de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA). Elle permet de corrélérer, au moins en partie, la production de déchets (donc l'utilisation du service) à son financement. Elle vise par ailleurs, à travers la responsabilité des usagers, à impulser une modification des comportements dans un but de réduction de la production des ordures ménagères.

L'impact attendu de la mise en place d'une TI porte sur plusieurs volets :

- Réduction globale des déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
- Amélioration du taux de valorisation des déchets,
- Optimisation du service de collecte (adaptation des fréquences, réduction des kilométrages parcourus et optimisation du nombre d'opérateurs de collecte)
- Maîtrise du coût moyen par habitant du service public de gestion des déchets (SPGD).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une TI en matière de déchets et pose un objectif de vingt-cinq millions d'habitants concernés par la TI en 2025, confirmé par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

La communauté de communes de Coteaux et Vallées des Luys a considéré l'étude préalable (réalisée par le SIETOM de Chalosse) à la mise en place d'une TI sur son territoire lors de la conférence des Maires du 19 juin 2024. Cette étude s'est conclue, par le souhait de mettre en place une Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi), sur l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes desservi par le SIETOM de Chalosse à compter du 1er janvier 2029.

L'assemblée délibérante a pris note que le choix d'instituer une part incitative de la TEOM assise sur la quantité (en volume) et la nature des déchets produits (ordures ménagères résiduelles), qui s'ajoute à la part fixe de la TEOM déterminée selon les modalités habituelles. Il est précisé que l'instauration d'une part incitative de la TEOM nécessitera également de fixer, chaque année, le tarif de manière à ce que le produit de la part incitative soit compris entre 10 % et 45 % du produit total de la TEOM.

L'assemblée délibérante est avisée que le choix du régime d'instauration de la nouvelle TEOMI (régime général ou régime dérogatoire N°2) sera délibéré l'année précédant l'instauration effective de la tarification incitative. Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide par 27 voix pour, 1 abstention (Dessa P), 1 contre (Crabos R) d'instituer une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1er janvier 2029 et autorise Madame la Présidente à signer tout acte ou document se rapportant à la présente délibération.

DEL20240711-002 - Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2022

Madame la Présidente indique que dans le cadre de l'aménagement des grottes, la Communauté de Communes a reçu une dernière facture d'honoraire de 800 euros prévu au marché alors que l'opération comptable a été clôturée le 31 décembre 2023.

Elle indique aussi que la nouvelle convention avec le Conseil Départemental des Landes fait état d'une subvention de 100 000 euros en 2024 pour le PréhistoSIt et non pas à 125 000 € comme prévu au budget (la subvention pour la période 2013-2023 s'élevait à 74 205 euros annuel). La subvention d'équilibre de la Communauté de Communes sera donc augmentée d'autant mais sera compensée par le Fonds Départemental de la TP du Conseil Départemental des Landes qui sera revalorisé en 2024 (nouveau calcul de répartition entre les communes et les Communautés de Communes qui profite aux EPCI).

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide, par 28 voix pour et 1 abstention (Dessa P), 1 contre (Crabos R) de voter les virements et ouvertures de crédit suivants au Budget Primitif 2024 du S.E.J.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article 21728 Op 20 : Autres agencements - déchets de venaison	-800,00		
Article 2313 op° 403 : Grotte du pape	800,00		
	0,00		
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
65736211 - Subvention aux budgets annexes	470 000,00	74836 Attrib. fonds départ. de péréquation de la TP	25 000,00
657363 - Subvention au C.I.A.S des Luys	-445 000,00		
	25 000,00		25 000,00
<i>au Budget Primitif Article 657363 = 531 000 € pour C.I.A.S des Luys, PréhistoSIt, Piscine et Pôle Enfance Jeunesse</i>			
<i>DM au 657363 pour enlever 445 000 € et ne laisser que 86 000 € pour le C.I.A.S des Luys - changement imputation</i>			
<i>DM au 65736211 pour mettre 470 000 € = 445 000 € changement imputation + 25 000 € augmentation de la subvention d'équilibre PréhistoSIt</i>			

Culture

Monsieur Thierry Laborde Vice-Président en charge de la culture et Madame la Présidente présentent deux délibérations relatives au PréhistoSIt.

DEL20240711-003 - PréhistoSIt : convention annuelle avec le CD40

Madame la Présidente indique que la convention fait suite à un partenariat conclu entre le Département des Landes et la Communauté de communes pour une durée de 10 ans, qui a permis au PréhistoSIt de Brassempouy de bénéficier d'un soutien technique, scientifique et financier exceptionnel de la part du Département des Landes. Dans cette continuité, la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys et le Département des Landes s'entendent pour soutenir le développement de ce site archéologique. Elles conviennent d'actions spécifiques à mener au cours de l'année et notamment des actions au titre :

- de la protection et de la valorisation du site archéologique : élaborer un protocole écrit d'entretien et de surveillance du site archéologique, calibrer l'offre de visite du site archéologique en fonction des moyens et de la configuration des lieux et travailler à la conception d'un dispositif numérique qui valorise le site archéologique,
- des collections et des espaces muséographiques : finaliser l'inventaire détaillé du mobilier et des assemblages et finaliser le conditionnement des collections archéologiques issues des opérations 2020-2023, mettre en place un système de mesure et d'enregistrement des données climatiques en particulier hygrométriques- pour les collections les plus fragiles présentées dans le Mastaba, étudier la possibilité de faire un état des lieux de la documentation des collections, étudier la faisabilité d'un retour de collections archéologiques issues des fouilles récentes ;
- de la connaissance et du projet du PréhistoSIt : constituer un comité scientifique qui sera chargé d'accompagner l'équipe du PréhistoSIt dans la définition des projets scientifiques et de programmation culturelle, définir et prioriser les axes de la recherche scientifique pour 2024, suivre et évaluer le plan d'actions.

Pour l'année 2024, le Département des Landes octroie à la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys une subvention d'un montant de 100 000 € pour la réalisation des actions précisées. Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité d'approuver la convention entre le Conseil Départemental des Landes et la Communauté de Communes.

DEL20240711-004 - PréhistoSIt: Tarifs groupes 2025 suite

Vu l'exposé de Madame la Présidente et pour faire suite à la délibération du 13 juin 2024 relative aux tarifs groupe du préhistoSIt, après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de fixer comme suit, à compter du 1er janvier 2025, le tarif des billets pour le public groupe :

Groupes adultes		Tarif actuel	Nouvea tarif
TARIF GROUPE ADULTE	groupe constitué de plus de 10 personnes	8	9,5
TARIF GROUPE PUBLIC SPECIFIQUE	pour les ITEP, centres spécialisés... Maison + ArchéoParc (sans ou avec 1 atelier)	8	9,5
TARIF ACCOMPAGNANT PUBLIC SPECIFIQUE	si moins de 10 handicapés. Si plus, gratuit accompagnant	6	6
TARIF GROUPE VILLAGE		3	3
GRATUIT GROUPE VILLAGE		0	0
TARIF GROUPE GROTTES / SENTIER	visite grotte + PréhistoSIt (md et Archéo)	14	14
TARIF GROUPE GROTTES essentiel	visite grotte en accès rapide + MD (hors ArchéoParc) = 2h		11
TARIF GROUPE SENTIER DES GROTTES seul	randonnée / visite du site archéo		11
TARIF GROUPE GROTTES / SENTIER seul	habitants CCCVL, Amis de Brassempouy,	8	8
GRATUIT GROUPE GROTTES		0	0

Aménagement du territoire

Madame Florence Bergez Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire indique que suite aux différents avis des PPA et PPC après l'arrêt du Plui-H, il convient d'apporter des réponses.

DEL20240711-005 - PLUI- h : Réponses aux avis des PPA- PPC

Une proposition de réponses aux différentes remarques a été formulée, elle indique que les élus ont pris acte de chaque remarques.

Des ajustements au document ont été envisagés comme suit :

- s'agissant du zonage NH contestés : modification du zonage sur Amou avec un passage de Nh en UC ; modification du zonage sur Arsague avec un passage de Nh en UC pour la Zone Nh sur Amou : pour Argelos possible modification, en attente d'un rdv avec les services préfectoraux ; pour Bonnegarde, souhait de maintenir et attente de rendez-vous avec les services préfectoraux.

- s'agissant de l'échéancier, seront ouvertes en 2024 à l'urbanisation les OAP sur Amou, Arsague, Bastennes, Castaignos-Souslens1, Castaignos-Souslens3, Castel-Sarrazin, Donzacq1, Marpaps1, Pomarez1, soit un total 9 zones correspondant à 11.22ha. En 2028 seront ouvertes à l'urbanisation les OAP sur Argelos, Bassercles, Castaignos-Souslens2, Castelnaud-Chalosse, Donzacq2, Marpaps2, Pomarez2, soit au total 8 zones correspondant à 4.92ha.

- s'agissant des zones d'activités, suite à la commission économique, la proposition est de supprimer 2.46ha pour arriver à une enveloppe de 3.35ha.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide, par 26 voix pour et 3 abstentions (Cazenave JP, Rohfritsch J, Gaillacq S) de valider les propositions de réponses.

La mise en place de l'enquête publique pour le Plui-H et pour l'abrogation des cartes communales démarrera en septembre 2024 et se fera en même temps que l'enquête publique pour les zonages d'assainissement qui est de compétence communale. Le conseil communautaire valide la proposition de laisser porter les 3 enquêtes publiques par la Communauté de Communes. Il faudra néanmoins déterminer le nombre et les lieux de permanences qui auront évidemment des conséquences sur le coût de l'enquête publique et son mode de financement.

Enfance Jeunesse

DEL20240711-006 - Micro Crèche - Plan de financement

Monsieur Thierry Laborde Vice-Président en charge du Pôle Enfance Jeunesse propose une nouvelle délibération du plan de financement du projet de micro-crèche afin de mettre à jour les nouveaux montants. Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'approuver le nouveau plan de financement qui remplace le plan de financement approuvé le 16 mai 2024 :

Dépenses HT		Recettes		
			Montant	%
Travaux	437 497			
Travaux	366 930	CAF PAEI	270 000	
Architecte maitre d'œuvre	48 131	MSA	87 078	
assistance à maîtrise d'ouvrage + BE	22 436	Conseil Départemental des Landes	14 400	
Matériel	3 850			
informatique + téléphonie +copieur	2 200			
electroménager (cuisine équipée, micro onde, réf)	1 650			
Mobilier	23 000	Autofinancement Communauté de Communes	92 869	20,00%
meuble à langer + jeu ext	7 000			
mobilier + matériel puericulture	16 000			
Total général	464 347	Total général	464 347	20,00%

Monsieur Thierry Laborde Vice-Président indique aussi que la fréquentation de l'Accueil de Loisirs est supérieure aux capacités du bâtiment. Des enfants sont donc accueillis dans l'école d'Amou, gracieusement mise à disposition par la commune.

Développement économique

Monsieur Alain Garbay, Vice-Président en charge du développement économique fait le point des dossiers :

- Aides économiques : il indique que lors de la réunion du 27 juin dernier ont été validés définitivement les dossiers d'aides pour Meloko traiteur sur Bonnegarde (1 701.27€) et le Cap Beroy -Salon de coiffure sur Amou (1920.32€). La commission économique du 09 juillet a donné un accord de principe à Monsieur Quentin, entreprise d'élagage sur Castel-Sarrazin pour une subvention estimative de 8 320.58€.
- Convention d'aides à l'immobilier d'entreprises : la convention sera modifiée et finalisée en octobre pour prendre en compte des clauses environnementales et sociales
- Annuaire des entreprises du territoire ; il sera préparé de façon dématérialisée afin qu'il soit facilement actualisable.

- Pluïh : Alain Garbay détaille les différentes modifications proposées sur les zonages économiques du Plui-H avec une diminution de 0.45ha sur Amou (quartier Chautucq), diminution de 0.62ha sur Castel-Sarrazin (Pôle Agri), diminution de 0.37ha sur Pomarez (Dartigues), diminution de 1.04ha sur Pomarez (ZAE) soit 2.46ha de supprimés pour atteindre une consommation d'espaces de 3.35ha.
- Initiative Landes : la réunion du 1^{er} juillet dernier d'Initiative Landes a été l'occasion de réfléchir à une participation financière plus importante des EPCI basée sur le nombre d'habitants ou sur le potentiel fiscal par EPCI et sur la mise en place d'un coefficient pondérateur évolutif avec les années. Beaucoup regrettent que certains EPCI n'adhèrent pas à Initiatives Landes mais que leurs entreprises bénéficient du dispositif.
- Alain Garbay clôture en faisant un compte rendu de la réunion CMA et de la réunion relative à l'enquête des commerçants sur Amou.

Voirie – Travaux – Bâtiment

- + Monsieur Maurice Dulayet, Vice-Président en charge la voirie indique que suite au tour de voirie réalisé le 12 juin dernier un estimatif a été élaboré par Robert Crabos. La commission voirie du 12 juillet a fait le choix définitif des voies à inscrire au marché de voirie 2024 qui sera lancé courant juillet. La commission souhaite lancer le marché sans la réalisation des fossés, pourtant prévu dans le règlement de voirie de la Communauté de Communes.
- + Déchets de venaison : les présidents des ACCA seront prochainement réunis afin de leur proposer une organisation quant aux déchets de venaison sur le territoire.

C.I.A.S des Luys

- + Madame Fabienne Lassalle, Vice-Présidente en charge de l'action sociale revient d'abord sur le portage de repas et sur la décision qui devra être prise par le conseil d'administration du C.I.A.S des Luys en ce qui concerne le portage de repas et notamment la proposition du groupe La Poste de reprendre le service de portage de repas à domicile.
- + Madame Fabienne Lassalle fait ensuite un compte rendu de l'assemblée générale de la mission locale qui joue un rôle prépondérant auprès des moins de 25 ans. L'association compte 65 salariés pour un budget de 4.5 millions d'euros et a accueilli 5 200 jeunes en 2023 dont 2 150 pour la première fois. (voir bilan du territoire joint).

Question Diverses

- + Madame la Présidente explique que la Communauté de Communes a été contacté par le cabinet vétérinaire d'Amou par rapport à la gestion de la fourrière intercommunale. Elle explique que la dernière facture reçue fait état d'une facture de plus de 900 euros pour la prise en charge, l'identification, le soin et la mise à l'adoption d'une chatte et de 4 ou 5 chatons. Elle demande aux communes d'essayer de trouver les propriétaires en lançant un appel sur les réseaux avant de signer le bon de prise en charge pour la fourrière.
- + Madame la Présidente expose aux conseillers communautaires des informations relatives aux dernières réunions auxquelles elle a assisté. Elle leur propose de leur envoyer des documents comme le bilan touristique 2023 des Landes et sur le nouveau calendrier du Scot.
- + La société Kamel basé sur Gaujacq recherche des salariés, la Communauté de Communes transmettra aux communes les offres d'emploi.
- + Madame la Présidente rappelle les rendez-vous de l'été et invite les délégués à participer notamment à la fête aux grottes et au comice agricole cantonal.
- + Le prochain conseil communautaire est programmé pour le jeudi 11 septembre à 20H à Argelos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance, Cazenave JP

La Présidente, Christine Fournadet